

Première caractérisation de la population des pêcheurs récréatifs du département de Korhogo (nord de la Côte d'Ivoire)

[First characterisation of the recreational fishermen population in the department of Korhogo (northern Côte d'Ivoire)]

Koudou Dogbo¹, Jonas Penatiligé Bakary¹, Silué Pébanagnanan David¹, and Yéo Dotana²

¹Groupe de recherche: Littoral, Mer, Santé, Sécurité Alimentaire et Transports (LIMERSSAT), Département de Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY, Korhogo, Côte d'Ivoire

²Département d'Histoire et Géographie, Élève à l'École Normale Supérieure d'Abidjan, Côte d'Ivoire

Copyright © 2023 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: In the north of Côte d'Ivoire, the department of Korhogo has seen the development of recreational fishing in several of its localities for several years. However, there is no data on this activity in the statistics of the administrative structures for fisheries management. The same is true of scientific research. This article therefore proposes to provide the first data on the population of fishermen, the main actors in this activity. The study is based on a documentary analysis and a field survey based on a sample of 189 fishermen, interviewed at four sites. According to the results, the majority of fishermen are men (97.35%). Their average age is 50 years. They are mainly urban (92.52%) and live mainly (85.19%) in Korhogo, the main urban area of the department. The activity is also dominated by civil servants and private sector employees (41.27%).

KEYWORDS: Côte d'Ivoire, Korhogo department, recreational fishing, recreational fishermen, socio-demographic profile.

RESUME: Dans le nord de la Côte d'Ivoire, le département de Korhogo connaît depuis quelques années, le développement d'une pêche de loisir associative dans plusieurs de ses localités. Nonobstant, aucune donnée relative à cette activité n'existe dans les statistiques des structures administratives de gestion de la pêche. Il en est de même au niveau de la recherche scientifique. Cet article se propose donc de fournir les premières données sur la population des pêcheurs, principaux acteurs de cette activité. L'étude s'appuie sur une exploitation documentaire et une enquête de terrain basé sur un échantillon de 189 pêcheurs, interrogés sur quatre sites. Selon les résultats, les pratiquants sont en majorité des hommes (97,35 %). Leur moyenne d'âge est de 50 ans. Ce sont surtout des urbains (92,52 %) qui résident majoritairement (85,19 %) à Korhogo, principale localité urbaine du département. L'activité est également dominée par les fonctionnaires et agents du privé (41,27 %).

MOTS-CLEFS: Côte d'Ivoire, département de Korhogo, pêche de loisir, pêcheurs récréatifs, profil sociodémographique.

1 INTRODUCTION

La pêche récréative ou pêche de loisir est définie comme « la capture par un individu, d'animaux aquatiques qui ne constituent pas sa ressource principale pour subvenir à ses besoins nutritionnels et qu'il ne met généralement pas en vente ni n'échange sur les marchés intérieurs ou de l'exportation, ni au marché noir »^[8]. Le produit de cette pêche « ne peut être colporté, exposé à la vente, vendu sous quelque forme que ce soit, ou acheté en connaissance de cause »^[20]. Ses buts premiers visés sont le recueillement, le repos, le loisir et la capture des plus grosses espèces fauniques, ou le plus grand nombre de

prises possibles en temps limité ^[7]. Elle peut être pratiquée de diverses façons: depuis le dilettantisme absolu jusqu'à la compétition internationale et pour des motifs allant de la relaxation, la convivialité à l'exploit sportif ^[6].

Cette activité relativement récente, qui émerge en Europe et en Amérique dans la période comprise entre la fin du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème} siècle, y est d'abord considérée comme élitique car pratiquée par la classe bourgeoise ^[19]. Elle connaît par la suite, une expansion assez rapide dans le monde en raison de l'évolution des modes de vie, de la nature du loisir et du changement de la notion de temps libre pour la pratique du loisir ^[10]. Elle est notamment répandue dans la plupart des pays développés et se popularise rapidement ailleurs ^[8]. Cependant, cette activité se caractérise encore dans de nombreux pays, par la faiblesse de ses données statistiques. En France par exemple, l'évaluation de l'importance économique et sociale de la pêche récréative n'est pas aisée à réaliser car il existe un important manque de données sur cette activité, en raison notamment de la grande hétérogénéité et de la mobilité des pratiquants ^[16]. Cette réalité est particulièrement observée dans les pays non développés et la Côte d'Ivoire ne fait pas exception.

En Côte d'Ivoire, quoique la nouvelle Loi n°2016-554 du 26 juillet 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture en fasse cas, elle n'apparaît que laconiquement dans deux articles de ce nouveau texte de loi. À l'article 1 relatif aux définitions des types de pêche pratiqués dans le pays, elle est assimilée à la pêche sportive. Puis, l'article 38 relève juste, que sa pratique est subordonnée à l'obtention préalable d'une licence de pêche délivrée par le Ministre chargé des pêches après avis de ceux du sport et du tourisme. Cela explique certainement qu'aucune donnée relative à sa pratique ne soit disponible dans les annuaires statistiques officiels de la pêche établis au plan national par la Direction des Pêches et de l'Aquaculture. Elle semble n'avoir également, jusqu'à présent, fait l'objet d'aucune recherche scientifique; les données à ce niveau étant introuvables ni sur internet, ni dans diverses bibliothèques et centres de documentation spécialisés, fréquentés dans le cadre de cette recherche. On manque d'informations de base sur la pêche de loisir et sur les pêcheurs amateurs ^[4] au plan national; ce n'est pourtant pas faute de sa pratique dans le pays.

Spécifiquement, dans le département de Korhogo au nord du pays, une forme associative de cette pêche se développe depuis quelques années et connaît une croissance du nombre de ses amateurs. On observe sur plusieurs plans et cours d'eau de cette circonscription administrative, une présence de plus en plus importante de divers pratiquants de cette pêche aux usages tous aussi diversifiés et variés, qui semblent indissociables de leurs profils sociaux, économiques et professionnels.

L'objectif de cet article est de fournir les premières données de caractérisation de la population des pêcheurs récréatifs du département de Korhogo. L'intérêt de l'étude tient à la nécessité que nous estimons impérieuse d'aménager les connaissances générales sur les pêcheries récréatives en Côte d'Ivoire et singulièrement celles de ce département afin de mieux apprécier leurs impacts sociaux, économiques et environnementaux. D'autant que la méconnaissance de ce secteur est un handicap, compte tenu de l'importance croissante des pêches récréatives par rapport aux pêches commerciales depuis quelques années ^[4].

2 TERRAIN D'ÉTUDE ET MÉTHODOLOGIE

2.1 CADRE SPATIAL DE L'ÉTUDE

Le département de Korhogo est situé dans le nord de la Côte d'Ivoire avec pour chef-lieu la ville éponyme. Il est compris entre 5°16 / 16°16 de longitude Ouest et 8°32 / 10°20 de latitude Nord (Figure 1).

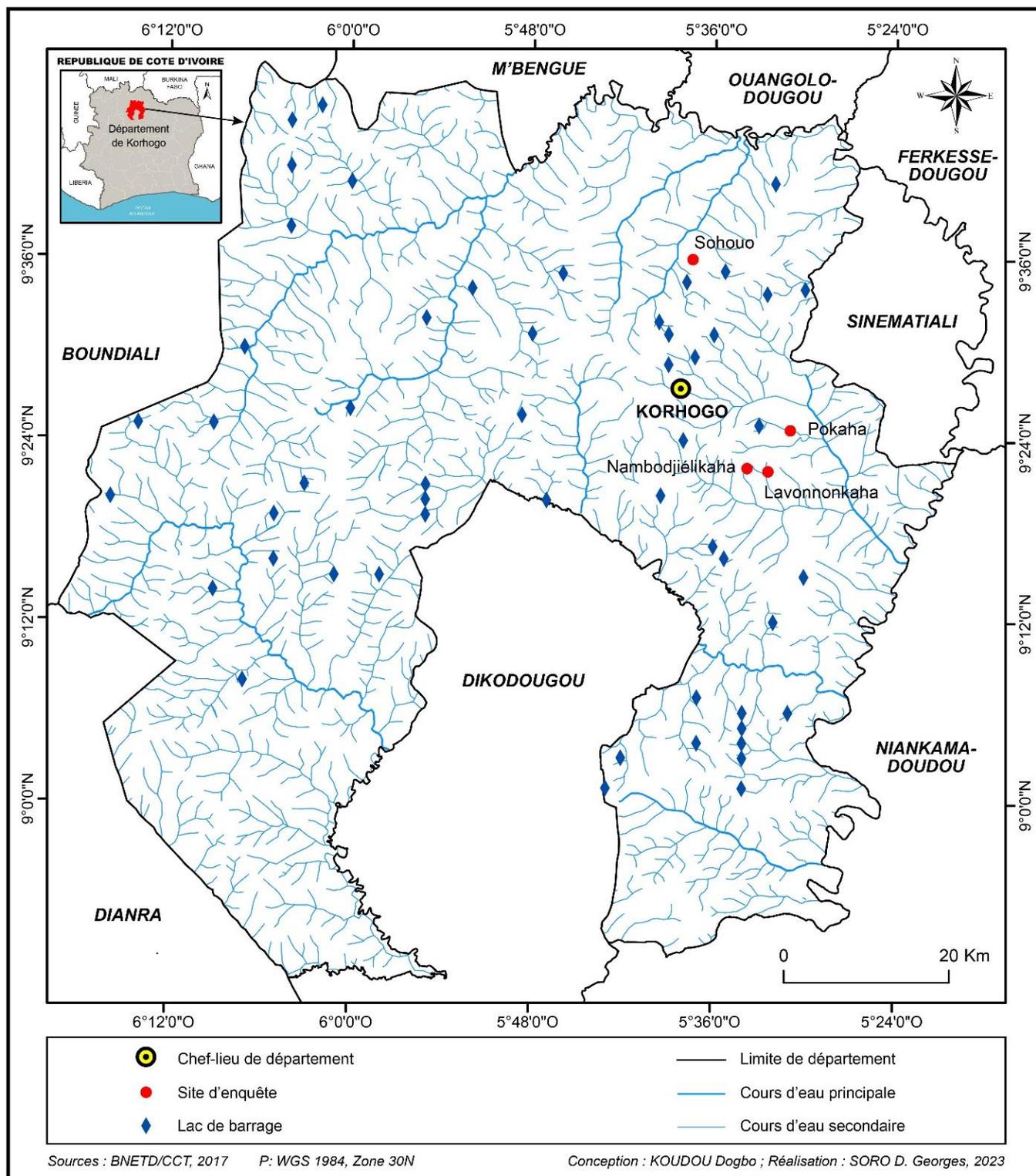


Fig. 1. Localisation du département des Korhogo et des sites d'enquête

Le département de Korhogo dispose d'un potentiel hydrographique non négligeable constitué de plusieurs petits cours d'eau (permanents et intermittents) et de lacs de barrages (agricoles, pastoraux, miniers et d'adduction en eau potable) utilisés à des fins halieutiques commerciales et récréatives. Les espaces aquatiques concernés par cette recherche sont les retenues d'eau de Lavononkaha, Nambodjélikaha, Pokaha et Sohouo dont les caractéristiques et les raisons de leur choix sont présentées dans l'approche méthodologique adoptée.

2.2 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

2.2.1 COLLECTE DES DONNÉES

Elle comporte deux étapes essentielles. La recherche et l'analyse documentaires correspondant à la préparation théorique d'une part, les investigations de terrain d'autre part. La recherche documentaire, l'observation directe de faits, les entretiens et le questionnaire sont les quatre techniques utilisées.

La phase de la recherche documentaire a consisté à une quête d'informations sur les acteurs et l'activité de la pêche récréative. Elle a montré que ce secteur de la pêche se caractérise en Côte d'Ivoire de façon générale et singulièrement dans le département de Korhogo, par une absence quasi-totale de données.

Le terrain a consisté d'abord, à suivre les pratiquants et par la suite, à conduire des entretiens et une enquête par questionnaire auprès de différents acteurs de cette pêche.

L'enquête par questionnaire a été réalisée à partir d'une base de sondage fournie par le Club des Pêcheurs Amateurs de Korhogo (CPAK). C'est une association halieutique départementale dont le siège social est basé dans la ville de Korhogo. Son existence est connue officiellement des autorités administratives et coutumières. Elle comptait au moment de notre enquête un effectif de 365 adhérents. Leurs sites de pêche ont constitué nos unités spatiales d'enquête. Il s'agit des retenues d'eau des localités de Lavononkaha, Nambodiélékaha, Pokaha et Sohoyo.

À partir de la population mère de 365 pêcheurs récréatifs, la taille d'un échantillon des pêcheurs à enquêter a été déterminée. Le calcul s'est fait en tenant compte de la formule de Fisher. Un effectif de 189 pêcheurs a ainsi été déterminé. Cet effectif a ensuite fait l'objet d'un tirage aléatoire simple. La fréquence des pêcheurs sur les sites de pêche varie largement d'un pêcheur à un autre en rapport avec leurs périodes de temps libre. L'option adoptée a donc été d'enquêter sur chaque site, tous les pêcheurs rencontrés jusqu'à atteindre l'effectif global de notre échantillon. Ainsi, 81 pêcheurs ont été interrogés au lac du barrage de Lavononkaha, 39 sur le réservoir de Nambodiélékaha, 55 au plan d'eau de Pokaha et 14 sur la retenue de Sohoyo.

Les travaux de terrain se sont déroulés pendant les mois de février et mars 2021 au cours desquels un questionnaire a été administrés aux pêcheurs récréatifs. La technique de l'observation directe des faits a également été utilisée au cours de l'enquête de terrain. Elle a consisté à suivre les pêcheurs dans leurs pratiques habituelles.

2.2.2 TRAITEMENT DES DONNÉES

Un traitement statistique des informations collectées a été réalisé avec le logiciel Sphinx Millenium 4.5. La carte de localisation de l'espace de l'étude a été réalisée avec le logiciel ArcGIS10.2.1 puis finalisée sous Adobe Illustrator CC 2017.

3 RÉSULTATS

La population des pêcheurs récréatifs enquêtés comprend 97,35 % d'hommes. Les pêcheuses rencontrées (2,65 %) sont uniquement des conjointes de pêcheurs récréatifs. À ce niveau, 54,14 % des pêcheurs vivant en couple (86,77 %) (mariés ou concubins) ont une fois au moins, effectué une sortie sur l'un des sites de pêche en compagnie de leur partenaire. Par ailleurs, les répondants sont des Ivoiriens (90,63 %), des Burkinabè (5,26 %) et des Maliens (4,11 %). Les pêcheurs récréatifs résident surtout dans six localités (Tableau 1).

Tableau 1. Profil de la population des pêcheurs récréatifs enquêtés

Pêcheur	Effectif	Taux (%)
Genre		
Hommes	184	97,35
Femmes	5	2,65
<i>Total</i>	<i>189</i>	<i>100</i>
Nationalité		
Ivoiriens	171	90,48
Burkinabè	10	5,29
Maliens	8	4,23
<i>Total</i>	<i>189</i>	<i>100</i>
Localité de résidence		
Korhogo (Chef-lieu de District et de Région)	161	85,19
Karakoro (Chef-lieu de Sous-préfecture)	07	3,70
Sohouo (Chef-lieu de Sous-préfecture)	07	3,70
Pokaha (Village)	07	3,70
Lavononkaha (Village)	05	2,65
Nambodiélékaha (Village)	2	1,06
<i>Total</i>	<i>189</i>	<i>100</i>
Âge		
Entre 20 ans et 34 ans	9	4,76
Entre 35 ans et 49 ans	114	60,32
Entre 50 ans et 64 ans	45	23,81
Entre 65 ans et 80 ans	21	11,11
<i>Total</i>	<i>189</i>	<i>100</i>
Niveau d'étude		
Aucun	16	8,47
Primaire	46	24,34
Secondaire	58	30,69
Supérieur	69	36,51
<i>Total</i>	<i>189</i>	<i>100</i>
Statut socio-professionnel		
Fonctionnaires et agents du privé	78	41,27
Commerçants	42	22,22
Étudiants/Élèves	16	8,47
Ouvriers	21	11,11
Artisans	14	7,41
Retraités	18	9,52
<i>Total</i>	<i>189</i>	<i>100</i>

Source: Enquête de terrain, 2021

Les résultats mettent également en évidence la prédominance de la pratique de cette pêche par les citadins. En effet, les localités de provenance des pêcheurs enquêtés sur les différents sites de pêche semblent être liées aux statuts administratifs de ces agglomérations. On observe ainsi que 92,52 % des répondants sont des urbains. Ils proviennent majoritairement (85,19 %), de la ville de Korhogo, à la fois chef-lieu de District et de Région. Cette localité regroupe plusieurs services et secteurs d'activités dont sont issus les pêcheurs. Très largement en-deçà de la proportion enregistrée par cette agglomération, viennent celles des localités chefs-lieux de sous-préfecture que sont Karakoro et Sohouo, avec chacune un taux de provenance de 3,70 %. Elles abritent du fait de leur statut, quelques services administratifs et scolaires dans lesquels travaillent les pêcheurs qui y résident. À contrario, peu de pêcheurs proviennent de localités rurales (même celles riveraines), celles-ci enregistrant les taux

les moins importants à l'image de Lavononkaha (2,65 %) et Nambodiélékaha (1,06 %). Les pêcheurs qui en sont issus, sont surtout des instituteurs.

Les investigations montrent aussi, une prédominance de la pratique de l'activité par les fonctionnaires et agents du privé et les commerçants. À ces deux catégories socioprofessionnelles dominantes, s'ajoutent des ouvriers, des retraités, des étudiants/élèves et des artisans (Tableau 1).

Dans l'ensemble, les pêcheurs ont un âge compris entre 20 et 80 ans, soit un écart de 60 ans entre les deux extrêmes. La moyenne d'âge au sein de cette population est d'environ 37 ans. Par ailleurs, quatre groupes d'âge ont été identifiés en tenant compte de l'expérience de la pratique de l'activité. On observe que 84,13 % des pêcheurs ont entre 35 ans et 64 ans. Dans le détail, le groupe d'âge prédominant est celui des pêcheurs dont l'âge est compris entre 35 ans et 49 ans, avec un taux de représentativité de 60,15 % des enquêtés. La tranche d'âge la moins importante (4,67 %), est celle des 20-34 ans. Les jeunes adultes sont donc assez peu présents parmi les pêcheurs. On observe aussi l'absence des adolescents et de jeunes enfants.

En outre, les pêcheurs qui ont débuté l'activité après la mise en place du CPAK sont majoritaires (65,08 %). Ils ont moins de dix années de pratique. Cette catégorie est composée de jeunes pêcheurs et d'adultes des tranches d'âge [20-35 [ans et [35-50 [ans. À l'opposé, les pêcheurs plus expérimentés ont plus de 50 ans. Leur pratique de l'activité est plus ancienne du fait qu'ils s'y adonnent tous, sous des formes variées, depuis leur jeune âge. Ils ont un taux de représentativité de 34,92 %.

Les enquêtes révèlent également, que 91,54 % des pêcheurs ont fait des études. Ceci peut s'expliquer par la domination de l'activité, par les fonctionnaires et agents du privé, et la prépondérance à ce niveau de personnes ayant fait des études supérieures. Ceux-ci représentent 36,51 % des répondants.

4 DISCUSSION

Ce premier essai de caractérisation de la population des pêcheurs récréatifs du département de Korhogo fréquentant les sites de pêche enquêtés met en évidence l'hétérogénéité de ces acteurs issus de différentes couches socioprofessionnelles. Cette situation est liée en partie au fait que les sorties de pêche sont décrites par les pratiquants comme des moments d'évasion leur permettant de changer quelque peu, de leurs habitudes quotidiennes. Les parties de pêche constituent ainsi des occasions de retrouvailles, de partage et d'échange entre personnes aux statuts sociaux différents; permettant de faire de nouvelles rencontres, d'étoffer les carnets d'adresses. Cela peut expliquer l'importante proportion des citoyens qui, à travers ce loisir, profitent de conditions environnementales plus clémentes que celles auxquelles ils sont confrontés au quotidien en milieu urbain. En effet, les villes de la région du Poro (à laquelle est administrativement rattaché le département de Korhogo) connaissent un développement et un accroissement de la population, sources de contraintes urbaines (pollutions et nuisances) ^[14]. Ceci, dans un environnement marqué par une longue saison sèche et de fortes températures à certaines périodes de l'année. Tous ces maux font que la vie à l'intérieur des villes est parfois difficile et encourage les citoyens à rechercher le calme, le repos et le contact bienfaisant du milieu naturel en dehors des espaces urbains. Ce sont d'ailleurs, selon ces auteurs, ces facteurs qui expliquent le fort attrait que le site fluvial de loisir, de l'Eco-ferme de Lokoli, située en bordure du Bandama, à plus de 30 km dans le département de Sinématiali (frontalier à celui de Korhogo) exerce sur les touristes hebdomadaires de loisir provenant de la ville Korhogo ^[14]. Ces conditions peuvent également expliquer en partie le développement de cette pêche, de même que sa prédominance au plan local, par les fonctionnaires et agents du privé. Ces derniers, contraints à une présence régulière dans leurs différents services pendant les jours ouvrables de la semaine, trouvent dans la pratique de cette activité, au cours des week-ends, des occasions de passer de "bons moments", seuls, entre amis, entre collègues ou en famille. Les pêcheurs récréatifs pratiquent donc cette activité à des fins de plaisir, de passe-temps, de relaxation, d'amusement ^[20]. Mais, cette pêche fournit également à ses adeptes, des apports alimentaires supplémentaires (personnels ou familiaux) en protéines animales à travers les prises réalisées. Certaines populations la pratiquent dans un but de subsistance, ou pour compléter les repas ^[20].

Cependant, et quoique n'ayant pas été abordés par cette étude, d'autres déterminants d'ordre économique peuvent être évoqués. En effet, l'activité est connue pour augmenter avec le développement économique des sociétés parce que les gens peuvent se permettre de passer du temps à pêcher pour les loisirs et pour améliorer leur qualité de vie, plutôt que pour assurer l'apport de nutriments ou la survie ^{[2], [8]}. Le niveau de vie élevé des pays développés permet donc aux populations de consacrer plus de temps et d'argent aux loisirs, y compris la pêche récréative. Cela explique certainement qu'elle soit très répandue dans la plupart de ces pays ^[8].

De ce point de vue, le facteur économique constitue un élément explicatif à la faible présence des ruraux parmi les pêcheurs récréatifs du département de Korhogo malgré leur proximité d'avec les sites de pêche. Toutes les études menées en Côte d'Ivoire ont en effet, montré que la pauvreté est, de tout temps, plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain ^{[5], [3]}. Dans la région du Poro, le taux de pauvreté était par exemple de 44 % en milieu urbain et 62,4 % en milieu rural ^[13]. Du fait de leur

situation économique difficile, les personnes vivant dans des zones rurales ont donc des priorités financières différentes de celles des urbains. Elles sont plus concentrées sur les dépenses liées à leur mode de vie et à leur travail, et moins portées sur ce loisir. D'autre part, les ruraux ont souvent un mode de vie plus axé sur les activités liées à la vie en extérieur, telles que la chasse et/ou la pêche. Ainsi, si cette dernière est considérée comme un loisir pour les citadins, elle n'a pas forcément la même appréciation pour les personnes vivant déjà en milieu rural.

La population des pêcheurs est à forte dominance masculine bien que des femmes participent également à cette activité. Certainement parce qu'elles ont moins de temps libre pour pratiquer cette activité en raison de diverses tâches ménagères. Les femmes rencontrées au cours de l'enquête sont surtout des conjointes de pêcheurs qui trouvent dans la pratique de l'activité un moyen d'être plus proches de leurs compagnons. Une partie de pêche peut être le prétexte à une sortie en famille^[9]. Cette réalité laisse croire à un aspect familial de l'activité et renforce son caractère premier, de loisir. En France, 20 % des pêcheurs de loisir en eau douce pratiquent l'activité en famille^[9].

La prépondérance de la pratique de l'activité par les hommes est également soulignée par des études réalisées en France^{[11], [12], [9]}. Celles-ci ont démontré que la pêche de loisir est une activité à dominance masculine. Plus spécifiquement, l'une de ces études souligne que la pêche de loisir en eau douce est essentiellement une activité masculine; 79 % des pêcheurs étant des hommes^[9]. On retrouve des proportions similaires dans le milieu maritime. Le Ministère français de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie estime par exemple que plus de 80 % des pêcheurs maritimes de loisir sont des hommes. Cette tendance est confirmée dans le cas de la pêche à pied de loisir^[18]. Les pêcheurs à pied sont majoritairement des hommes: près de 60 % des pratiquants en Charente-Maritime et 53 % en Côtes d'Armor^[18].

Ces observations peuvent être liées à la culture et aux normes sociales; la pêche étant souvent perçue dans l'imaginaire collectif comme une activité masculine. Cette perception est renforcée par des stéréotypes et des pratiques culturelles qui l'associent à des qualités masculines telles que la force physique et l'aventure.

Les pêcheurs récréatifs du département de Korhogo ont un large éventail d'âges. Mais, il s'agit surtout d'adultes avec une moyenne d'âge trentenaire des pratiquants. La forte dominante de personnes de la classe d'âge 35-49 ans en est la raison. Ce sont donc des actifs dont les buts principaux de la pratique de l'activité sont d'abord la détente et le contact avec la nature, comme mentionné dans les paragraphes précédents. Les pêcheurs sont en fait, assez représentatifs de la population active nationale estimée par exemple à 62,8 % de la population totale du pays en 2020^[17]. C'est aussi le cas en France où le pêcheur de loisir en eau douce est « plutôt jeune (70 % des pêcheurs ont moins de 50 ans) »^{[1], [9]}. En revanche, le constat de l'absence des adolescents et de jeunes enfants (même pour ceux qui pêchent en couple) « traduit un problème de recrutement et de transmission qui contribue à l'érosion du nombre de pratiquants »^[9]. Le corollaire de cette situation, c'est qu'elle peut aboutir à terme, à un essoufflement de la dynamique de développement qui caractérise actuellement l'activité.

Le résultat de l'étude sur le niveau d'étude des adeptes de l'activité fait ressortir sa prédominance par des pêcheurs ayant reçu une instruction scolaire. Ce constat laisse suggérer que les pratiquants sont majoritairement capables de comprendre les mesures de gestion et de régulation de l'activité, et de se les approprier. En effet, hormis les dispositions de la Loi n°2016-554 du 26 juillet 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture qui régissent la pratique de leur activité et auxquelles ils sont tenus, les pêcheurs récréatifs du département sont également soumis aux règles édictées par l'association halieutique (CPAK) à laquelle ils appartiennent. Ces textes réglementaires et associatifs comprennent les conditions d'accès à la ressource et d'exercice de l'activité^[15], qu'ils doivent comprendre pour la préservation des écosystèmes exploités. Cela doit en principe leur permettre de prendre des mesures pour éviter la surpêche et la destruction de l'habitat des poissons, notamment à travers le respect des tailles minimales de capture, des limites de prises et des zones de pêche interdites. À ce sujet, il y a une chez ces pêcheurs, à ne cibler que les espèces dont les tailles sont supérieures aux tailles minimales de capture autorisées^[15]. Selon ces mêmes auteurs, la totalité des pêcheurs qu'ils ont interrogé au cours de leur enquête déclarent remettre systématiquement à l'eau, leurs prises juvéniles ou de taille non commerciale. Ces attitudes constituent des atouts au développement et la durabilité de cette pêche.

En outre, des pêcheurs éduqués sont plus susceptibles de connaître les règles de sécurité, ce qui peut réduire le nombre d'accidents. Ils peuvent également, mieux apprécier l'importance économique de leur activité pour les communautés riveraines. Cela peut encourager ces dernières à s'impliquer dans la protection des sites de pêche, la conservation des ressources et des habitats, les plans d'eau étant utilisées par d'autres activités (agriculture, élevage...).

5 CONCLUSION

L'activité de pêche récréative pratiquée dans le département de Korhogo rassemble une population de pêcheurs aux caractéristiques socioprofessionnelles diversifiées. Elle est principalement masculine avec la présence de quelques femmes,

conjointes de pêcheurs. Ce sont en majorité des citoyens, résidant surtout à Korhogo, pôle administratif et démographique départemental. Très peu proviennent des localités rurales, même de celles qui abritent les sites de pêche.

Les fonctionnaires, les agents du privé et les commerçants sont les catégories socioprofessionnelles les mieux représentées parmi les pratiquants de cette activité. Mais, on y retrouve également des ouvriers, des retraités, des étudiants, des élèves et des artisans. Dans l'ensemble, des personnes actives, adultes de moins de quarante ans en moyenne. Ils ont en majorité moins d'une dizaine d'années d'expérience dans la pratique de ce loisir débuté avec la mise en place leur association halieutique le Club des Pêcheurs Amateurs de Korhogo (CPAK) créé 2015. Les parties de pêche revêtent principalement pour toutes ces personnes aux statuts sociaux différents, des moments de relaxation, de retrouvailles, d'échange, de repos, de contact bienfaisant avec le milieu naturel.

Par ailleurs, les pêcheurs ont majoritairement fait des études, ce qui laisse supposer la compréhension de la réglementation régissant au niveau local (associatif) et national la pratique de l'activité.

REMERCIEMENTS

Cette recherche a été possible grâce au concours et à la collaboration du Club des Pêcheurs Amateurs de Korhogo (CPAK) et à ses membres. Les auteurs leur sont infiniment reconnaissant pour les informations fournies.

REFERENCES

- [1] AESN, 2004. Étude socio-économique et spatialisée des usages du milieu aquatique. Lot N°2: Pêche de loisir, Synthèse A.N.D. International SOMIVAL, République Française, 19 p.
- [2] ARLINGHAUS R., COOKE S., 2009. Recreational Fisheries: Socioeconomic Importance, Conservation Issues and Management Challenges, 21 p.
- [3] BAD/FAD, 2018. Côte d'Ivoire. Document de stratégie pays (DSP 2018-2022) combiné avec la revue de la performance du portefeuille pays 2018, Département économies pays – ECCE direction générale Afrique de l'ouest – RDGW, 68 p.
- [4] CECPI, 2000. Rapport du Symposium sur les pêches et la société. Perspectives sociales, économiques et culturelles pour les pêches dans les eaux intérieures organisé conjointement à la vingt-et-unième session de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures. Budapest, Hongrie, 1-7 juin 2000. FAO Rapport sur les pêches, N° 625, Suppl. Rome, FAO. 2000. 49p.
- [5] DSRP, 2009. Stratégies de relance du développement et de réduction de la pauvreté, République de Côte d'Ivoire, 180 p.
- [6] FAO, 2005. Profil de la pêche par pays: La république française, 31 p.
- [7] FAO, 2008. Vue générale du secteur des pêches national, Burkina Faso, 19 p.
- [8] FAO, 2012. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, Rome, 241 p.
- [9] FNP, 2010. Schéma national de développement du loisir pêche. Plan global, Version soumise à approbation de l'AG FNPF du 13 / 06 / 2010, France, 135 p.
- [10] FORTIER J., AUGER D., 2006. « Historique du loisir », in: Musée de la civilisation, exposition, Laboratoire en loisir et vie communautaire, Université du Québec à Trois-Rivières, 38 p.
- [11] FRANCEAGRIMER, 2018. Étude sur l'évaluation de l'activité de pêche de loisirs en France métropolitaine (dont la Corse) Synthèse de l'étude, 13 p.
- [12] IFREMER, 2014. La pêche récréative en mer en France métropolitaine (Atlantique, Manche, Mer du Nord, Méditerranée), 4 p.
- [13] INS/DGPLP, 2015. Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire (ENV2015). Profil de pauvreté 2015, Ministère d'État, Ministère du plan et du développement, Banque Mondiale, PAM, Agepe, unicef, AFRISTAT, PNUD, 91 p.
- [14] KOUADIO N. K. F., KOUDOU D., APHING-KOUASSI N. G., 2018. Exploitation des sites fluviaux et essor du tourisme hebdomadaire de loisir dans la région du Poro en Côte d'Ivoire: L'Eco-ferme de Lokoli sur les berges du Bandama. In: ESSAN K. et N'GOTTA N.: *La Population Ivoirienne d'hier à aujourd'hui: Regards croisés des sciences sociales et humaines*, capdev, UFHB, IGT, Archives nationales de Côte d'Ivoire, Gcréa, Abidjan, p. 331-346.
- [15] KOUDOU D., SILUÉ P. D., ALLA K. A., YÉO D., 2023. Pêche récréative et gestion des écosystèmes lacustres dans le département de Korhogo (Côte d'Ivoire), in: *Revue de Géographie de l'Université de Ouagadougou*, Num. spécial, Vol. 1, Actes du colloque d'hommage au Prof. TPZ, janv. 2023, p. 113-128.
- [16] LEVREL H., JACOB C., 2012. Analyse économique et sociale de l'utilisation de nos eaux marines et du coût de la dégradation du milieu marin golfe de Gascogne, In: *Activités de loisirs, Utilisation des eaux marines, Pêche récréative*, 10 p.
- [17] ONP/MPD, 2020. Jeunesse, dividende démographique et marché du travail en Côte d'Ivoire. Plus de 35 % du PIB de la Côte d'Ivoire pour combler le déficit des jeunes engendré par le chômage et la précarité des emplois, République de Côte

d'Ivoire, Observatoire Population et Développement pour le Suivi du Dividende Démographique, Banque Mondiale, UNFPA, Policy N°3, 8 p.

- [18] RÉSEAU LITTOREA, 2021. Étude et diagnostic de l'activité de pêche à pied récréative. Cahier méthodologique et recueil d'expériences, 314 pp.
- [19] TISDELL C., 2003. Recreational Fishing: Its Expansion, its Economic Value and Aquaculture's Role in Sustaining It, Working papers on economics, ecology and the environment, The University of Queensland, 16 p.
- [20] VERBEKE G., MAISON E., 2013. La gestion de la pêche de loisir dans les aires marines protégées, Recueil d'expériences des gestionnaires, in: Coll. « Cahiers techniques » n°87, Montpellier, Aten, 2013, 112 p.